

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 263

31 janvier 2012

SOMMAIRE

Ace Asset Management Holding S.A 12590	S.a.r.l. Fidugec12578
Alba Investment S.A 12583	Schengen Finance S.A
Cushman & Wakefield Luxembourg Hol-	SciCan Luxembourg S.à r.l 12582
dings S. à r.l	SDV (Luxembourg) S.A.
Eccentric S.A 12616	Select Development Luxembourg S.A 12582
Elf Investment12583	Service Audio Video S.A
Eurofins Analyses pour l'Environnement	Shaw International S.à r.l 12582
France LUX Holding	S.I.L. Europe
Evero S.A	Single Select Platform12578
Faminvest EC S.à r.l12578	Sociedad Armadora Aristidis S.à r.l 12584
Field Point I-A RE 5 S.à r.l 12599	Sociedad Armadora Aristotelis S.à r.l 12584
Filuxpart S.à r.l	Société Industrielle de Services (SIS) 12583
Financière d'Investissement Privée 12608	Solum Bertrange I S.A 12589
Flims S.A12605	Spinnaker Holdings S.à r.l 12589
Frabelvian S.A	Star Cup S. à r.l
Holdinvest s.à r.l	Stargate S.A
IM SA12595	Starwood International Holding S.à r.l 12597
Ingersoll-Rand Lux Holdings S.àr.l 12620	Starwood International Holding S.à r.l 12584
International Finaf 2000 S.A12598	Strasbourg S.A
Iona S.A12595	Supercristal de Luxe
Kingsway S.à r.l	Suprimmo S.A
Kirf S.C.I	Syntegra Holding I S. à r.l
New CV Luxco S.à r.l	Syntegra Investment Holding I S.à r.l 12605
RCP Germany S.à r.l	Syntegra Investment Holding I S.à r.l 12605
Saint Jacques Promotion S.A12616	Syntegra Investments I S.à r.l
Sales Consult GmbH12616	Syntegra Investments I S.à r.l
Sales Consult GmbH12620	Westbrook Hospitality S.à r.l 12600
Sanichaufer Participations S.àr.l 12624	Westbrook Hotels S.à r.l
Sanichaufer S. à r.l	XL-Link S.A
SSA Participations 12404	



Single Select Platform, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 99.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011177941/9.

(110207240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

S.à.r.l. Fidugec, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 101.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2011177930/10.

(110207875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

S.I.L. Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 102.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177931/10.

(110207361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Schengen Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8023 Strassen, 1, rue du Genêt.

R.C.S. Luxembourg B 145.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SCHENGEN FINANCE S.A.

Référence de publication: 2011177934/11.

(110207370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Faminvest EC S.à r.l., Société Anonyme Soparfi.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.113.

Il résulte des conventions de cession de parts signées le 20 décembre 2011 que:

- 255 parts sociales de la société FAMINVEST EC S.A R.L. ont été transférées de la société CARSURA INVEST S.A. à la société THREE-SIXTY S.A.
- 245 parts sociales de la société FAMINVEST EC S.A R.L. ont été transférées de la société CARSURA INVEST S.A. à la société VENTURE CAPITAL S.A., et

Par conséquent, le capital social de la société est détenu de la manière suivante:

- 255 parts sociales par la société THREE-SIXTY S.A. établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109 840
- 245 parts sociales par la société VENTURE CAPITAL S.A. établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108 780



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011178660/23.

(110208103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Kirf S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4995 Schouweiler, 14, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg E 3.417.

Cession de parts sociales

Suite aux cessions de parts sociales sous seing privé en date du 21/12/2011 Monsieur Antonio ALOISIO a cédé à Monsieur Jean Gérard ALOISIO 50 parts sociales lui appartenant de la société immobilière KIRF SCI;

Madame Catherine Anna dite Catherine BAUM épouse ALOISIO a cédé à Monsieur Jean Gérard ALOISIO 49 parts sociales lui appartenant de la société immobilière KIRF SCI;

Suite à ces cessions, la répartition des parts sociales de la société immobilière KIRF SCI est la suivante:

Jean Gérard ALOISIO99 parts socialesCatherine BAUM1 part socialeEhlerange, le 21/12/2011.

Référence de publication: 2011178821/16.

(110208015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Eurofins Analyses pour l'Environnement France LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 165.608.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Eurofins France Holding, société par actions simplifiée de droit français, établie et ayant son siège social 20, Rue de Kochersberg, F-67700 Saverne, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Saverne (France) sous le numéro TI 528 643 000,

dûment représentée par Madame Pascale Troquet, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée;

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou tout autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.



- Art. 4. La Société est constituée sous le nom de «Eurofins Analyses pour l'Environnement France LUX Holding».
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.
 - Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant et du président du conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.



Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.
 - Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 15. Les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

- **Art. 19.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.
- **Art. 20.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

l'outes les parts sociales ont été souscrites comme suit:	
Eurofins France Holding	125 parts
Total	125 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Provisions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ € 1.200,-.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Résolutions

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.
- 2. L'associé décide d'élire les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la société pour une durée indéterminée.
- Florian Heupel, né en Allemagne à Menden le 21 octobre 1967, et demeurant à L-5811 Fentange, 44, rue de Bettembourg;
- Gilles Martin, né à Paris (France) le 20 octobre 1963, demeurant professionnellement au 455, Chaussée de Malines, B-1950 Kraainem .
- 3. L'associé décide d'élire Monsieur Florian Heupel, aux fonctions de président du conseil de gérance de la société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Troquet, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17724. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178600/157.

(110208771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

SciCan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.150,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.890.

En date du 13 décembre 2011, les membres du Conseil de Gérance ont décidé de transférer le siège de la Société du 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177935/12.

(110207260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Select Development Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6962 Senningen, 57, rue Wiltheim.

R.C.S. Luxembourg B 138.103.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011177936/10.

(110207762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Shaw International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.502,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.619.

- 1. Lors du conseil de gérance tenu en date du 24 novembre 2011, les gérants ont pris la décision de transférer le siège social de la Société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat
- 2. L'adresse professionnelle de Robert Brimeyer, Gérant de catégorie B a changé et se trouve désormais au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177937/15.

(110207259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Alba Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 47.855.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 24 novembre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Pascale MILLIM, attachée d'administration, et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société anonyme ALBA INVESTMENT S.A., dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, a été dénoncé en date du 14 décembre 2007,

Pour extrait conforme Pascale MILLIM Le liquidateur

Référence de publication: 2011178199/17.

(110208131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Elf Investment, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 145.853.

Extrait des décisions de l'associé unique du 13 décembre 2011

- L'associé unique décide de nommer comme gérants de Catégorie A pour une durée indéterminée:
- 1. Monsieur Eytan HANOUNA, né le 1 ^{er} septembre 1972 à Casablanca (Maroc), demeurant F-75017 Paris, 44, rue Cardinet.
- 2. Madame Melissa Anne LEADER, née le 10 août 1979 à Cape Town (Afrique du Sud), demeurant professionnellement 3638 Wigmore Street, Westminster, W1U 2LJ Londres, Royaume-Uni
 - L'associé unique décide de nommer comme gérant de Catégorie B pour une durée indéterminée:
- 1. Monsieur Frédéric DEFLORENNE, né le 4 octobre 1973 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement 3-11, rue du Fort Bourbon, L-124 9 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011178598/20.

(110208188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Société Industrielle de Services (SIS), Société à responsabilité limitée, (anc. Filuxpart S.à r.l.).

Capital social: EUR 299.499.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 160.524.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 12 décembre 2011 que:

- le siège social de la Société a été transféré au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour extrait conforme Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177946/15.

(110207656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Sociedad Armadora Aristidis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sociedad Armadora Aristidis S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011177947/11.

(110207633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Sociedad Armadora Aristotelis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sociedad Armadora Aristotelis S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011177949/11.

(110207680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Starwood International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 11.776.249,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 156.142.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Sheraton International, Inc., a company organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at No. 100 West Tenth Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, United States of America, here represented by Ms. Peggy Simon, employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 14 th, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing company is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "Starwood International Holding S.à r.l." (hereinafter referred to as the "Company"), with registered address at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 156.142, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 15 th, 2010, and published in the Memorial C, "Recueil des Sociétés et Associations", No. 2556, on November 24 th, 2010, and whose bylaws have lastly been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 15 th, 2011, not yet published in the Memorial C, "Recueil des Sociétés et Associations".
- II. The Company's share capital is set at eleven million, one hundred and forty-one thousand, two hundred and forty-nine U.S. Dollars (USD 11,141,249.-) represented by eleven million, one hundred and forty-one thousand, two hundred and forty-nine (11,141,249) shares of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.
- III. The sole shareholder resolved to increase the share capital by six hundred and thirty-five thousand U.S. Dollars (USD 635,000.-) in order to raise it from its present amount of eleven million, one hundred and forty-one thousand, two hundred and forty-nine U.S. Dollars (USD 11,141,249.-) to eleven million, seven hundred and seventy-six thousand, two



hundred and forty-nine U.S. Dollars (USD 11,776,249.-) by creation and issue of six hundred and thirty-five thousand (635,000) new shares of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all vested with the same rights as the existing shares.

Subscription - Payment

Sheraton International, Inc., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to all the six hundred and thirty-five thousand (635,000) new shares, along with the payment of a share premium amounting to five million, seven hundred and fifteen thousand U.S. Dollars (USD 5,715,000.-), and have them fully paid-up in the amount of six million, three hundred and fifty thousand U.S. Dollars (USD 6,350,000.-) by contribution in kind consisting of four hundred and two thousand, four hundred and ninety-four (402,494) shares of Sheraton Roissy S.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of France, with registered address at Aérogare Charles de Gaulle 2 BP 30051, 95716 Roissy Aérogare, France, registered with the trade and companies register (Greffe du Tribunal de Commerce) of Bobigny under number 392 513 743, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the fair market value of six million, three hundred and fifty thousand U.S. Dollars (USD 6,350,000.-) (hereinafter referred to asthe "Shares").

Evidence of the contribution existence

Proof of the Shares existence and value has been given to the undersigned notary through:

- a declaration as to the free transferability and fair market value of the Shares, duly signed by the authorized signatories of Sheraton Roissy S.A.; and
- a declaration as to the free transferability and fair market value of the Shares, duly signed by the authorized signatories of Sheraton International, Inc..

Effective implementation of the contribution

Sheraton International, Inc., prenamed, declared that:

- it is the sole full owner of the Shares and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of the Shares is effective as of today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities are in course in France in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third parties.
- IV. Pursuant to the above increase of capital, the sole shareholder resolved to restate Article 6 paragraph 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:
- "Art. 6. Subscribed Capital. The Company's share capital is set at eleven million, seven hundred and seventysix thousand, two hundred and forty-nine U.S. Dollars (USD 11,776,249.-), represented by eleven million, seven hundred and seventy-six thousand, two hundred and forty-nine (11,776,249) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing company, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Sheraton International, Inc., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe au No. 100 West Tenth Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Mme Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la société comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle société comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La société comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous la dénomination «Starwood International Holding S.à r.l.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 560A, rue de



Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés section B sous le numéro 156.142, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 octobre 2010, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2556 du 24 novembre 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 décembre 2011 et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à onze millions, cent quarante et un mille, deux cent quarante-neuf Dollars américains (USD 11.141.249,-) représenté par onze millions, cent quarante et un mille, deux cent quarante-neuf (11.141.249) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune.

III. L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de six cent trente-cinq mille Dollars américains (USD 635.000,-) pour le porter de son montant actuel de onze millions, cent quarante-et-un mille, deux cent quarante-neuf Dollars américains (USD 11.141.249,-) à onze millions, sept cent soixante-seize mille, deux cent quarante-neuf Dollars américains (USD 11.776.249,-), par la création et l'émission de six cent trente-cinq mille (635.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, ayant toutes les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sheraton International, Inc., susmentionnée, par son mandataire, a déclaré souscrire à l'ensemble des six cent trentecinq mille (635.000) nouvelles parts sociales, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinq millions, sept cent quinze mille Dollars américains (USD 5.715.000,-), et libérer le tout intégralement pour le montant de six millions, trois cent cinquante mille Dollars américains (USD 6.350.000,-) par apport en nature de quatre cent deux mille, quatre cent quatre-vingt-quatorze (402,494) actions de Sheraton Roissy S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois de France, dont le siège social se situe Aérogare Charles de Gaulle 2 BP 30051, 95716 Roissy Aérogare, France, inscrite au Greffe du Tribunal de Commerce de Bobigny sous le numéro 392 513 743, qui sont transférées et acceptées par la Société à leur valeur de marché de six millions, trois cent cinquante mille Dollars américains (USD 6.350.000,-) (ciaprès désignées comme les «Actions»).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur des Actions a été donnée au notaire soussigné par:

- une déclaration quant à la libre transférabilité et la valeur de marché des Actions, dûment signée par les représentants légaux de Sheraton Roissy S.A.; et
- une déclaration quant à la libre transférabilité et la valeur de marché des Actions, dûment signée par les représentants légaux de Sheraton International, Inc..

Mise en place effective de l'apport

Sheraton International, Inc., prédésignée, a déclaré que:

- elle est l'unique propriétaire des Actions et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- l'apport des Actions est effectif sans réserve à partir d'aujourd'hui, preuve de celui-ci ayant été donnée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation en France aux fins d'effectuer le transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.
- IV. L'associée unique a décidé, suite à l'augmentation de capital ci-dessus, de modifier l'Article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société qui dorénavant se lit comme suit:
- « **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à onze millions, sept cent soixante-seize mille, deux cent quarante-neuf Dollars américains (USD 11.776.249,-), représenté par onze millions, sept cent soixante-seize mille, deux cent quarante-neuf (11.776.249) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la société comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même société et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la société comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2220. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176879/142.

(110206208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Evero S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 53.391.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 24 novembre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Pascale MILLIM, attachée d'administration, et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société anonyme EVERO S.A., dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, a été dénoncé en date du 24 juillet 1998,

Pour extrait conforme Pascale MILLIM Le liquidateur

Référence de publication: 2011178244/17.

(110208129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Frabelvian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.047.

L'an deux mille onze, le six décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FRABELVIAN S.A. avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 novembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 35 du 7 janvier 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annette SCHROEDER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Claudio TOMASSINI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1. Constitution d'un capital autorisé à hauteur de EUR 50.000.000, divisé en 50.000.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1.-:
- 2. Autorisation au Conseil d'Administration de pouvoir réaliser toute augmentation de capital social dans le cadre du capital autorisé et d'émettre des obligations participatives convertibles en actions;
- 3. Confirmation de la décision du Conseil d'Administration du 2 décembre 2010 concernant l'émission de 39.280.500 obligations participatives convertibles sans intérêts (ci-après Emprunt Obligataire);
- 4. Confirmation de la décision du Conseil d'Administration du 2 décembre 2010 que l'Emprunt Obligataire est libéré par le transfert d'un portefeuille diversifié, géré par la Banque de Luxembourg et par la BGL BNP Paribas, ayant une valeur globale de EUR 39.280.500,- (trente-neuf million deux cent quatre-vingt mille cinq cents euro) propriété de la société



anonyme de droit luxembourgeois Finviande S.A., ayant son siège social à 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.194;

- 5. Présentation du rapport de Grant Thornton Lux Audit S.A. sur l'échange d'une obligation contre une action qui a été prévu lors de l'émission d'un Emprunt Obligataire convertible qui a été émis par Frabelvian S.A. et souscrit par Finviande S.A. en date du 2 décembre.2010;
- 6. Présentation du rapport de Grant Thornton Lux Audit S.A sur l'acquisition d'un élément d'actif par la société pour un prix d'acquisition de EUR 39.280.500,-, approbation de l'acquisition et de la valorisation de l'actif acquis.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'instaurer un capital autorisé à hauteur de EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros) divisé en 50.000.000 (cinquante millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration de pouvoir réaliser toute augmentation de capital social dans le cadre du capital autorisé et d'émettre des obligations participatives convertibles en actions.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000.- (trente-et-un mille euros) représenté par 31.000 (trente-et-un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune

Les actions sont nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé:

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social jusqu'à EUR 50.000.000.- (cinquante millions d'euros), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de EUR 1.- (un euro) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé:

- à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois, à fixer l'époque et le lieu de l'émission ou des émissions successives, à déterminer les conditions de souscription et de libération, et à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution,
- à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital,
- à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915. Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans prenant fin le 6 décembre 2016 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autres, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.«

Troisième résolution

L'Assemblée décide de confirmer la décision du Conseil d'Administration du 2 décembre 2010 concernant l'émission de 39.280.500 (trente-neuf millions deux cent quatre-vingt mille cinq cents) obligations participatives convertibles sans intérêts (ci-après l'Emprunt Obligataire).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de confirmer la décision du Conseil d'Administration du 2 décembre 2010 suivant lequel l'Emprunt Obligataire est libéré par le transfert d'un portefeuille diversifié, géré par la BANQUE DE LUXEMBOURG et par la BGL BNP Paribas, ayant une valeur globale de EUR 39.280.500,- (trente-neuf millions deux cent quatre-vingt mille cinq cents euro) propriété de la société anonyme de droit luxembourgeois Finviande S.A., ayant son siège social à 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.194.

L'Assemblée prend connaissance du rapport de GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A, réviseur d'entreprises, Luxembourg, établi en conformité avec les articles 32-4, 32-1 et 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, sur l'échange



d'une obligation contre une action qui a été prévu lors de l'émission d'un Emprunt Obligataire convertible qui a été émis par Frabelvian S.A. et souscrit par Finviande S.A. en date du 2 décembre 2010.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des obligations participatives convertibles sans intérêts à émettre ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend également connaissance du rapport de GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. établi en conformité avec l'article 26-2 de la loi sur les sociétés commerciales sur l'acquisition d'un élément d'actif par la société pour un prix d'acquisition de EUR 39.280.500,- (trente-neuf millions deux cent quatre-vingt mille cinq cents euro) et approuve ladite acquisition et sa valorisation.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur globale de l'élément d'actif acquis qui correspond au moins au prix d'acquisition.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, A. SCHROEDER, C. TOMASSINI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55201. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176522/118.

(110205546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Solum Bertrange I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177951/10.

(110207726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Spinnaker Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 109.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011177953/9.

(110206811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.



Ace Asset Management Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 27.291.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010 tenue en date du 21 décembre 2011 que:

Sont réélus en qualité d'Administrateurs, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2012:

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- Monsieur Patrick SCHELLENBERG, né le 10 juillet 1951 à Lancy, Suisse, demeurant professionnellement au 01 Avenue du Tribunal Fédéral, CH-1004 Lausanne, Suisse
- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen

Est élu, en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la même période:

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011179190/25.

(110209033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

SDV (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Luxair.

R.C.S. Luxembourg B 22.706.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011177988/9.

(110207753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Cushman & Wakefield Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-8008 Strassen, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 162.686.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of November.

In front of Maître Francis Kesseler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Cushman & Wakefield Luxembourg Holdings S.à r.l", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 2, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.162.686 (the "Company"), incorporated as a "société à responsabilité limitée" by a deed enacted by Maître Seckler on 19 July 2011 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2388, dated 6 October 2011. The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 16 November 2011, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", (the "Articles").

There appeared:

The sole shareholder of the Company, Cushman & Wakefield Industrial Dutch Holdings B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands and having its registered address at Strawinskylaan 3125, 1077 ZX Amsterdam, Postbus 75456, 1070 AL Amsterdam, the Netherlands acting through its Luxembourg branch Cushman & Wakefield Industrial Luxembourg Branch, having its registered office at 2, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg branch Cushman & Wakefield Industrial Luxembourg Trade and Companies Register, acting through its Luxembourg branch Cushman & Wakefield Industrial Luxembourg Branch, having its registered office at 2, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the



"Sole Shareholder" or "Lux Branch"), duly represented by Ms. Sofia da Chao Conde, notary clerk residing professionally at 5 Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur- Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 21 November 2011.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

- I. That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.
 - II. The agenda of the meeting is the following:

"Agenda

- 1. Waiver of convening notice right;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 100 (one hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 12,600 (twelve thousand six hundred Euro) by the issue of 100 (one hundred) new shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro) subject to the payment of a share premium amounting to EUR 300,009,900 (three hundred million nine thousand nine hundred Euro);
- 3. Subscription and payment by the sole shareholder of 100 (one hundred) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each by the contribution of (i) cash, (ii) 99.99% of interests in C&W International Holdings LP and (iii) a claim attached to 0.01% of C&W International Holdings LP;
 - 4. New composition of the shareholding of the Company;
- 5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital following the increase of the share capital described in resolution 2. above; and
 - 6. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 100 (one hundred Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 12,600 (twelve thousand six hundred Euro) by the issue of 100 (one hundred) new shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium amounting to EUR 300,009,900 (three hundred million nine thousand nine hundred Euro) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution of (i) cash in the amount of EUR 10,000 (ten thousand Euro) (the "Cash Contribution") and (ii) 99.99% interests in C&W International Holdings LP, a partnership governed by the laws of England and Wales, with business address at 43-45 Portman Square, London W1A 3BG, United Kingdom ("IHLP") and (iii) with respect to 0.01% interests in IHLP, a claim (a) to receive all dividends and all other distributions in respect of the said interests, (b) to have all voting rights and any others rights attached to the said interests exercised only as the Company may direct and (c) to have the said interests encumbered or disposed of only as the Company may direct ((ii) and (iii) being hereafter referred to as the "Contribution in Kind"), the Cash Contribution and the Contribution in Kind amounting to an aggregate of EUR 300,010,000 (three hundred million ten thousand Euro) (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares by means of the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Ms Sofia Da Chao Conde, pre-named by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares in the Company and to pay them up entirely together with the payment of the Share Premium through the Contribution.



Valuation

The net value of the Contribution above amounts to a global total of 300,010,000 (three hundred million ten thousand Euro) with the net value of the Contribution in Kind amounting to 300,000,000 (three hundred million Euro) (the "Contribution in Kind Valuation").

Such Contribution in Kind Valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 21 November 2011, which shall remain annexed to this deed and be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contributions' existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr. Gene Boxer, manager A, with address at 100 Riverside Boulevard, Apt 6N, NY, NY 10069, USA;
- b) Ms. Rachel Crook, manager A, with address at 43-45 Portman Square, London W1A 3BG, United Kingdom; and
- c) Mr. Hugo Froment, manager B, with address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value dated 21 November 2011;

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of the Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder is now the holder of 12,600 (twelve thousand six hundred) shares of the Company.

The notary acts that the 12,600 (twelve thousand six hundred) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contributions described above having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association so that to read as follows:

" Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600), represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares of one Euro (EUR 1) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euro (\leq 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-et-unième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Cushman & Wakefield Luxembourg Holdings S.à r.l», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 2, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.162.686 (la «Société»), constituée par acte notarié reçu par Maître Seckler, le 19 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2388 du 6 octobre 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement par un acte notarié reçu le 16 novembre 2011, non encore publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", (les «Statuts»).

Est intervenu:



L'associé unique de la Société, Cushman & Wakefield Industrial Dutch Holdings B.V., une société constituée selon la loi néerlandaise, ayant son siège social 3125, Strawinskylaan, 1077 ZX Amsterdam, Postbus 75456, 1070 AL Amsterdam, Pays Bas, agissant à travers sa succursale luxembourgeoise Cushman & Wakefield Industrial Luxembourg Branch, une succursale luxembourgeoise ayant son siège social sis 2, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés (l' «Associé Unique» ou la «Succursale Luxembourgeoise») dûment représentée par Madame Sofia Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Eschsur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 21 novembre 2011.

La procuration ci-dessus mentionnée, étant paraphée ne varietur par la partie comparante et le Notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

- L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis du notaire d'enregistrer comme suit:
- I. Que les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'entier capital social de la Société, sont représentées, ainsi, l'Assemblée peut valablement délibérer sur toutes les résolutions de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a eu connaissance auparavant, ce qu'il reconnaît expressément.
 - II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. «Renonciation au droit de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 100 EUR (cent Euros), pour le porter de son montant actuel de 12.500 (douze mille cinq cent Euros) à 12.600 EUR (douze mille six cent Euros), par l'émission de 100 (cent) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'1 EUR (un Euros), soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 300.009.900 EUR (trois cent millions neuf mille neuf cent Euros);
- 3. Souscription et paiement par l'Associé Unique de 100 (cent) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'1 EUR (un Euros) chacune par (i) un apport en numéraire, (ii) 99.99% de participation dans C&W International holdings LP, et (iii) une créance attachée au 0.01% de C&W International Holdings LP;
 - 4. Nouvelle composition des détenteurs du capital social de la Société;
- 5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société dans le but de refléter la nouvelle répartition du capital social suivant l'augmentation du capital social décrite dans la résolution 2 ci-dessus;
 - 6. Divers»

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 100 EUR (cent Euros), pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) à 12.600 EUR (douze mille six cent Euros) par l'émission de 100 (cent) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, (les «Nouvelles Parts Sociales»), soumise au paiement d'une prime d'émission de 300.009.900 EUR (trois cent millions neuf mille neuf cent Euros) (la «Prime d'Emission»), l'entièreté étant payée par (i) un apport en numéraire d'un montant de 10.000 EUR (dix mille Euros) (l' «Apport en Numéraire») et (ii) 99.99% de participation dans C&W International Holdings LP, une société en nom collectif soumise à la loi d'Angleterre et du Pays-de-Galle, dont l'adresse est 43-45 Portman Square, London W1A 3BG, Royaume-Uni («IHLP») et (iii) en ce qui concerne les 0.01% de participation dans IHLP, un droit de créance (a) lui permettant de recevoir tous les dividendes et toutes les autres distributions concernant ladite participation, (b) lui permettant de bénéficier que de tous les droits de vote et tous les autres droits attachés à ladite participation exercés uniquement dans le sens souhaité par la Société et (c) lui permettant que ladite participation soit grevée ou disposée seulement selon les directives de la société ((ii) et (iii) étant ci-après désignés par l' «Apport en Nature»), l'Apport en Numéraire et l'Apport en Nature réunis ayant une valeur de 300.010.000 EUR (trois cent millions dix mille Euros) (l' «Apport»);

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales au moyen de l'Apport.



Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Madame Sofia Da Chao Conde, citée supra, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de la Société et les libère entièrement ainsi que la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport cité supra s'élève à un total de 300.010.000 EUR (trois cent millions dix mille Euros), la valeur nette de l'Apport en nature s'élevant à 300.000.000 EUR (trois cent millions d'Euros) (l' «Evaluation de l'Apport en Nature»).

Ladite Evaluation de l'Apport en Nature a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 21 novembre 2011, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- a) Monsieur Gene Boxer, gérant A, demeurant 100, Riverside Boulevard, Apt 6N, 10069 New York, USA;
- b) Madame Rachel Crook, gérante A, demeurant43-45, Portman Square, W1A 3BG London, Royaume Uni; et
- c) Monsieur Hugo Froment, gérant BB, demeurant 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 21 novembre 2011;

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'augmentation de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, agréent expressément avec la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Associé Unique est désormais le propriétaire de 12.600 (douze mille six cent) parts sociales de la Société.

Le notaire acte la représentation des 12.600 (douze mille six cent) parts sociales de la Société, représentant la totalité de son capital social, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur toutes les résolutions à adopter ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport décrit ci-dessus étant totalement réalisé étant totalement réalisé il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, afin d'être lus comme suit:

« Art. 6. Le capital social est composé de douze mille six cent Euros (12.600 EUR), représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales d'une valeur d'un euro (1 EUR) chacune».

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à sept mille euros (€ 7.000,-)

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch/Alzette, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16132. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011175110/233.

(110204509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.



Star Cup S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 138.882.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:

Mademoiselle Frédérique Davister a démissionné avec effet au 1 ^{er} Septembre 2011 de sa fonction de gérant B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Décembre 2011.

Un Mandataire

Référence de publication: 2011177956/15.

(110206217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Iona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 50.041.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 décembre 2011

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Catherine BORTOLOTTO, administrateur, née le 1 ^{er} février 1984 à Woippy (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg
- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011178784/22.

(110208031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

IM SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 165.489.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-neuf novembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Monsieur SPITZER Didier, expert comptable, demeurant à F-67000 Strasbourg (France), 12, Boulevard du Président Wilson.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: IM SA.
- **Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.



Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

- **Art. 4.** La société a pour objet le conseil et audit en entreprise, la gestion et la location de biens mobiliers et immobiliers ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
- **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,-€) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions de CENT EUROS (100,-€) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

- **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
- **Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

- Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.
- **Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
 - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

- **Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.
- **Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été intégralement souscrit par SPITZER Didier, susdit.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, jusqu'à concurrence de la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,-€), ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les actions restent nominatives jusqu'à complète libération du capital.



Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ HUIT CENT QUINZE EUROS (815,-€).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2013.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur SPITZER Didier, préqualifié.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur CERAVOLO François, comptable, demeurant à F-57700 Hayange (France), 5, rue de la Sapinette.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3562 Dudelange, 21 rue Schiller.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal, le comparant déclare être le bénéficiaire réel des fonds faisant l'objet des présentes, et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude,

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: SPITZER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 06 décembre 2011. Relation: REM/2011/1610. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176613/112.

(110205629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Starwood International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 156.142.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Echternach, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177957/10.

(110206717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

International Finaf 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 37.367.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 décembre 2011, les mandats des Administrateurs M. Erminio MAURIZI, Président, M. Alberto CAPPONI, Administrateur-Délégué, et, M. Gustave STOFFEL demeurant dorénavant au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, dont la nouvelle adresse est: 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06.12.2010, ont été renouvelés pour une durée de 3 ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Les mandats des administrateurs M. Francesco ORRÙ, Jordi BALLESTÈ DOLDI, Emanuele CAMPAGNOLI et Luca FILIPPONI venu à échéance le 03 juin 2011 n'ont pas été renouvelés. Lors de cette même assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 décembre 2011 M. Fabio MASTROSIMONE, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé administrateur. Son mandat s'achèvera avec celui de ces collègues lors de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Pour: INTERNATIONAL FINAF 2000 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Ana-Paula Duarte / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2011179797/24.

(110209453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Strasbourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 76.596.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011177959/11.

(110207019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Supercristal de Luxe, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 161.298.

Extrait de résolutions du conseil d'administration de la Société prises avec effet au 19 décembre 2011

1. Le siège social de la Société a été transféré du 5, allée Sheffer, L-2520 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 19 décembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme Pour Supercristal de Luxe Joël Lacourte Administrateur

Référence de publication: 2011177961/14.

(110206905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.



Field Point I-A RE 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 122.585.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le siège social de l'associé unique de la Société, Field Point I-A, doit désormais se lire comme suit:

- 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg

Les sièges sociaux des gérants de catégorie A de la Société, Monsieur Lewis SCHWARTZ et Monsieur James L. VARLEY, doivent se lire désormais comme suit:

- 100, West Putnam Avenue 06830 Connecticut, Greenwich, Etats-Unis d'Amérique

Le siège social du gérant de catégorie A de la Société, Monsieur Nicholas Alec Geoffrey BUTT, doit se lire désormais comme suit:

- 5, Savile Row, W1S 3PD Londres, Royaume-Uni

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 novembre 2011

En date du 23 novembre 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes;

- d'accepter la démission de Madame Sandra EHLERS de son mandat de gérant de catégorie B de la Sociétés avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Christoph TSCHEPE, né le 6 avril 1979 à Trier, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 22, Grand-rue, 1660 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

FIELD POINT I-A RE 5 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011178644/29.

(110208122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

XL-Link S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz. R.C.S. Luxembourg B 133.917.

L'an deux mille onze, le neuf novembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de XL-LINK S.A., établie et ayant son siège à L-5720 Aspelt, 13, rue Gennerwiss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B133.917, constituée suivant acte du notaire Gérard LECUIT de Luxembourg en date du 30 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2972 du 20 décembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Alain MARGOLINE, gérant de société, demeurant à Paris (France), qui désigne comme secrétaire Guy BERNARD, employé privé, demeurant à Wecker.

L'assemblée choisit comme scrutateur Frank SIMON, comptable, demeurant professionnellement à Bettembourg. Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Transfert du siège social d'Aspelt à Remich, et modification subséquente du 1 er alinéa de l'article 2 des statuts.
- 2. Fixation de l'adresse.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son



ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convo-

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société d'Aspelt à Remich, et par conséquent de modifier le 1 er alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" Art. 2. Premier alinéa. Le siège de la société est établi dans la commune de Remich."

Deuxième résolution

Elle fixe l'adresse de la société à L-5532 Remich, 6, rue Enz.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: MARGOLINE, BERNARD, SIMON, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 17 novembre 2011. Relation: REM/2011/1520. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Mondorf-les-Bains, le 23 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179148/45.

(110208198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Westbrook Hospitality S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Westbrook Hotels S.à r.l.).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.413.

In the year two thousand eleven, on the fourteenth of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Maple Leaf Investments S.à r.l., a limited liability company organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Company Registry ("Maple Leaf Investments S.à r.l."), here duly represented by Mr Gianpiero SADDI, notary's clerk, by virtue of a proxy delivered under private seal on December 14, 2011.

The said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing, represented as said before, acting in his capacity of sole shareholder of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company Westbrook Hotels S. à r.l. having its registered office in L-1855 Luxembourg, at 46a, Avenue J.F. Kennedy (the "Company"),

incorporated by a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg on December 5 th , 2011, in the process of publication in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and in the process of registration at the Companies and Trade Register of Luxembourg,

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolution as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company into WESTBROOK HOSPITALITY S.à r.l. and in consequence to amend article 4 of the articles of incorporation as follows:

" Art. 4. The private limited liability company shall exist under the name WESTBROOK HOSPITALITY S.à r.l."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le quatorze.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maple Leaf Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois des Luxembourg, ayant son siège social à 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 138.979 ("Maple Leaf Investments S.à r.l."),

dûment représentée par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du décembre 14, 2011.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Le comparant, représenté comme ci-avant, étant le seule et unique associé de la société à responsabilité limitée WESTBROOK HOTELS S. à r.l. avec siège social à L-1855 Luxembourg, à 46a, avenue J.F. Kennedy (la "Société"),

constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 décembre 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la société en WESTBROOK HOSPITALITY S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 4. La Société à responsabilité limitée existe sous la dénomination de WESTBROOK HOSPITALITY S.à r.l."»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celuici a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2011. LAC/2011/56763. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178127/72.

(110206684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Syntegra Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 102.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYNTEGRA INVESTMENTS I S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2011177967/11.

(110207863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.



RCP Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 124.016.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of the month of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole partner of RCP Germany S.à r.l.,

Kitty Hawk Capital Partners I LP, a Jersey limited partnership, having its registered office at PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, JE4 2QP and recorded with the Registrar of Companies of Jersey under number 1025, acting by its general partner Kitty Hawk GP Limited (company number 105812) (the Sole Partner),

hereby represented by Cliff Langford, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the company RCP Germany S.à r.l. (the Company), having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy, registered with the R.C.S.Luxembourg under number B 124.016, has been incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, dated 16 th January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 543 on 5 th April 2007;
- that the articles of incorporation have been amended latest pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, dated 14 th June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1983 on 29 th August 2011;
- that the share capital of the company RCP Germany S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12.500,-EUR) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (25,-EUR) each, fully paid;
- that Kitty Hawk Capital Partners I LP being the sole owner of the shares of the Company (the Sole Partner) has deliberated upon the following agenda:

Agenda

- 1. Decision to set up on voluntary liquidation the company;
- 2. Appointment of one or several liquidators and definition of their powers;
- 3. Miscellaneous.
- That Kitty Hawk Capital Partners I LP being the sole owner of the shares takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to dissolve the Company with immediate effect and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Partner resolves to appoint Elizabeth Verwaltung S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the R.C.S.Luxembourg under number B 152.587 as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Partner resolves that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities and that the Liquidator will have the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles, and that the Company shall be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator; and.

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, who signed together with the notary the present deed.



Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille onze, le treize décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de RCP Germany S.à r.l.,

Kitty Hawk Capital Partners I LP une société en commandite (Limited Partnership) régie par les lois de Jersey, dont le siège social se situe au PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, JE4 2QP et immatriculée au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1025, agissant par son associé commandité Kitty Hawk GP Limited (numéro de société 105812) (l'Associé Unique)

représentée par Cliff Langford, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société RCP Germany S.à r.l. (la Société), établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46a, Avenue John F. Kennedy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 124.016, a été constituée sous le régime légal du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu en date du 16 janvier 2007 par le notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, inscrit au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 543 du 5 avril 2007;
- que les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 2011, inscrit au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1983 du 29 août 2011;
- que le capital social de la société RCP Germany S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par cinq cent (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune, entièrement libérées;
- que Kitty Hawk Capital Partners I LP, agissant en sa qualité d'associé unique (l'Associé Unique) a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Décision de mettre la société volontairement en liquidation;
- 2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de ses/leurs pouvoirs;
- 3. Divers.
- que Kitty Hawk Capital Partners I LP agissant en sa qualité d'associé unique, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L' Associé Unique décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Elizabeth Verwaltung S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 152.587 comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide que le Liquidateur préparera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société et que le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la Loi ou les Statuts et que la seule signature du Liquidateur sera suffisante pour engager la Société vis a vis des tiers.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Langford et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2011. LAC/2011/56330. Reçu douze euros EUR 12,.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.



POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178984/113.

(110208207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Syntegra Holding I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 102.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYNTEGRA CAPITAL FUND I L.P.

Associé Unique détenteur de 125 parts sociales

Référence de publication: 2011177962/11.

(110207237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

S&A-Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

R.C.S. Luxembourg B 126.450.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts signée en date du 5 décembre 2011, que Monsieur Josef PANNRUCKER, en tant que propriétaire de quatre-vingtdix-huit (98) parts sociales de la société «S&A PARTICIPATIONS», avec siège social à L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 126.450 publiée au Mémorial C n°1107 du 8 juin 2007, a cédé ses de quatrevingt-dix-huit (98) parts sociales:

- 1.- vingt-neuf (29) de ses parts sociales à Monsieur Antoine PESCH, ingénieur diplômé EPF Lausanne, né à Nancy, le 27 novembre 1977, demeurant à L-6210 Consdorf, 58, route de Luxembourg,
- 2.- vingt-neuf (29) de ses parts sociales à Monsieur Paul WEYDERT, ingénieur diplômé U. Stuttgart, né le 30 avril 1977 à Luxembourg, demeurant à L-5832 Fentange 59, op der Hobuch,
- 3.- quatre (4) de ses parts sociales à Monsieur Serge WELSCHER, ingénieur diplômé TU Wien, né à Esch-sur-Alzette, le 10 mars 1965, demeurant à L-4924 Hautcharage, 2 rue J.-P. Thill,
- 4.- quatre (4) de ses parts sociales à Monsieur Olivier ZIRNHELD, ingénieur diplômé RWTH Aachen, né à Luxembourg le 22 juin 1974, demeurant à L-7430 Fischbach, 8, am Batz,
- 5.- quatre (4) de ses parts sociales à Monsieur Thierry FLIES, ingénieur diplômé EPF Lausanne, né à Luxembourg, le 29 février 1976, demeurant à L8223 Mamer, 11, Rue Den Haag,
- 6.- quatre (4) de ses parts sociales à Monsieur Marc THEISEN, ingénieur diplômé U.L.G., né à Luxembourg le 2 avril 1974, demeurant à L7432 Gosseldange, 44, route de Mersch,
- 7.- huit (8) de ses parts sociales à Monsieur Robert JEWOROWSKI, ingénieur industriel IST Luxembourg, né à Luxembourg le 2 avril 1963, demeurant à L-2652 Luxembourg, 221, Rue Albert Unden,
- 8.- huit (8) de ses parts sociales à Monsieur Adrien STOLWIJK, ingénieur diplômé RWTH Aachen, né à Ettelbruck le 4 mai 1965, demeurant à L-9515 Wiltz, 64, rue Grande-Duchesse Charlotte,
- 9.- huit (8) de ses parts sociales à Monsieur Marc FEIDER, ingénieur diplômé TU Kaiserslautern, né à Ettelbruck le 22 janvier 1964, demeurant à L8223 Mamer, 12, Rue de Londres,

Suite aux prédites cessions les parts sociales se trouvent réparties comme suit:

FLESCH Gaston, cent parts	100
BELCHE Claude, quatre-vingt-dix-huit parts	98
HANNES Jean, quatre-vingt-dix-huit parts	98
HUBERT Fernand, quatre-vingt-dix-huit parts	98
ZIPFEL Claude, quatre-vingt-dix-huit parts	98
FEIDER Marc, quatre-vingt-dix parts	90
JEWOROWSKI Robert, quatre-vingt-dix parts	90
STOLWIJK Adrien, quatre-vingt-dix parts	90
FLIES Thierry, quarante-cinq parts	45



THEISEN Marc, quarante-cinq parts	45
WELSCHER Serge, quarante-cinq parts	45
ZIRNHELD Olivier quarante-cinq parts	45
PESCH Antoine, vingt-neuf parts	29
WEYDERT Paul, vingt-neuf parts	29
Total: mille parts sociales	

Pour avis sincère et conforme,

Luxembourg, le 16 décembre 2011

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54349. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177932/52.

(110207045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Syntegra Investment Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 102.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYNTEGRA INVESTMENT HOLDING I S.à.r.I.

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2011177964/11.

(110207526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Syntegra Investment Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 102.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYNTEGRA INVESTMENT HOLDING I S.à.r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2011177965/11.

(110207530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Flims S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 61.818.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 2 mars 1998

EXTRAIT

Suite aux décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 décembre 2011, il résulte que:

- Jean Bastien PASCQUINI, Yan LE VERNOY et Cécile JAGER ont démissionné de leur fonction d'administrateur de la société avec effet au 19 décembre 2011;
- Esbelta DE FREITAS, née le 30 août 1969 à Villerupt (France), demeurant professionnellement au 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, a été nommée administrateur de la société avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017;
- Christine LOUIS-HABERER, née le 23 juillet 1967 à Vitré (France), demeurant professionnellement au 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, a été nommée administrateur de la société avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017;



- Charles KAUFHOLD, né le 27 mai 1954 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLIMS S.A.

Référence de publication: 2011178680/23.

(110208405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Kingsway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 152.525,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 78.739.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of December, before us, Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

COGNETAS FUND LP, a limited partnership having its registered office at 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St. Peter Port, Guernsey, GY1 2HL, registered with the Companies Register of United Kingdom under number Registrer 140, duly represented by Cognetas Fund (GP) Limited acting as general partner,

hereby represented by Mireille Fervail, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of KINGSWAY S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 78.739, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Gerard Lecuit, notary then residing at Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg on October 13, 2000 and published on May 17, 2001 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 366. The articles of associations of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time, pursuant to a deed enacted by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on December 31, 2003 and published on February 19, 2004 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 209 (the Company).
- II. That the share capital of the Company is set at one hundred fifty-two thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 152,525.-) represented by six thousand one hundred and one (6,101) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;
 - III. That the Sole Shareholder wishes to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;
 - IV. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Cognetas GP (DI) Limited, a company incorporated under the laws of United Kingdom with registered address at Paternoster House, 65 St. Paul's Churchyard, London EC4M 8AB, United Kingdom and registered with the Companies Register of United Kingdom under number 05136110 as liquidator (the Liquidator).

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Sole Shareholder further resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments in kind and/or in cash of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.



Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1.400.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huitième jour du mois décembre, par-devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg:

A COMPARU:

COGNETAS FUND LP, un limited partnership ayant son siège social à 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St. Peter Port, Guernsey, GY1 2HL, enregistré avec le Registre des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro de Registre 140, dûment représenté par Cognetas Fund (GP) Limited agissant en tant que general partner.

ici représentée par Mireille Fervail, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que la partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de KINGSWAY S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14-16, rue Philippe II, L2340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.739, constituée le 13 octobre 2000 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hespérange, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 366. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 31 décembre 2003 suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 209 (la Société).
- II. Que le capital de la Société est fixé à cent cinquante-deux mille cinq cent vingt-cinq Euros (EUR 152.525,-) représenté par six mille cent et une (6.101) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune;
 - III. Que l'Associé Unique souhaite procéder à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation;
 - IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Cognetas GP (DI) Limited, une société constituée selon les lois du Royaume-Uni et dont le siège social est situé à Paternoster House, 65 St. Paul's Churchyard, Londres EC4M 8AB, Royaume-Uni et enregistrée avec le Registre des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 05136110 en qualité de liquidateur (le Liquidateur).

Le Liquidateur est autorisé à accomplir toutes les démarches nécessaires à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide également d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes physiques ou morales pour des opérations ou tâches spécifiquement définies.



Le Liquidateur est autorisé à verser des avances sur boni de liquidation en nature et/ou en numéraire à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de confier au Liquidateur la mission de réaliser tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions possibles.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Fervail et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2011. LAC/2011/55035. Reçu douze euros (12,-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176652/124.

(110205789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Financière d'Investissement Privée, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.075.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 24 juin 2011:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- Le renouvellement, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012, du mandat des Administrateurs suivants:
 - * Monsieur Rudy PAULET, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
 - * Monsieur Franck PAYRAR, Administrateur
 - * Monsieur Guy VERHOUSTRAETEN, Administrateur
- Le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé, Deloitte S.A., pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Rudy PAULET, 20, boulevard Emmanuel Servais, L – 2535 LUXEMBOURG

Administrateurs:

- Monsieur Franck PAYRAR, 20, boulevard Emmanuel Servais, L 2535 LUXEMBOURG
- Monsieur Guy VERHOUSTRAETEN, 20, boulevard Emmanuel Servais, L 2535 LUXEMBOURG

Réviseur d'Entreprises Agréé:

Deloitte S.A., ayant son siège social à L – 2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, B.P. 1173.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179721/27.

(110209967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.



Holdinvest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 165.467.

STATUTS

L'an deux mille onze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redangesur-Attert, soussigné.

A comparu:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION Luxembourg S.A., ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, représenté par Sam Reckinger, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 ^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Holdinvest s.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.
- 3.2. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties, ainsi qu'à ses associés dans les limites de la Loi.
- 3.3. La société aura également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.
- 3.4. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.
- 5.2. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.



Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.2. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non associés n'est possible qu'avec l'accord donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après sa notification à la Société ou acceptation par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.
- 6.4. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gestion.

- 7.1. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommé(s) par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat, Les gérants ne sont pas nécessairement des associés. La société pourra nommer des gérants de classe A et B.
 - 7.2. Les gérants sont révocables ad nutum à tout moment (sans raison).

Art. 8. Pouvoirs du gérant.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du ou des gérants qui auront tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le(s) gérant(s).
- **Art. 9. Représentation.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsque la société comporte des gérants de classe A et de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B. Le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.

En cas d'empêchement temporaire du ou des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, lorsque la société comporte plusieurs associés, par deux associés agissant conjointement.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 11. Pouvoirs et droits de vote.

- 11.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 11.2. Chaque associé a le droit de recevoir une convocation et de participer à toutes les assemblées d'actionnaires de la Société et possède une (1) voix pour chacune des parts sociales qu'il détient pour chacune de ces assemblées.
- 11.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Art. 12. Forme - Quorum - Majorité.

- 12.1. Les décisions collectives ne sont valablement prises (sous réserve de l'article 12.2) que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 12.2. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Exercice social.

- 13.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.
 - 13.2. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.
 - 13.3. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.



Art. 14. Affectation des bénéfices.

- 14.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé 5% sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital social de la Société.
- 14.2. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
 - 14.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment aux conditions suivantes:
 - (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par la gérance de la Société,
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale,
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux (2) mois après la date à laquelle a été arrêté cet état comptable,
 - (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés,
- (v) si les dividendes intérimaires versés sont supérieures aux bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, l'(les) associé(s) sera(ont) tenu(s) de reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

- 15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'associé (des associés) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

16. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les parts sociales de la Société ont été souscrites comme suit:

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 2.000.-.

Réunion des associés

Et aussitôt après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. sont nommé gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Madame Annette Schroeder, employée, demeurant professionnellement au 40 boulevard Joseph II, L 1840 Luxembourg.
 - Monsieur Sam Reckinger, employé, demeurant professionnellement au 40 boulevard Joseph II, L 1840 Luxembourg.
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. RECKINGER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 07 décembre 2011. Relation: RED/2011/2670. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 13 décembre 2011.

C. DELVAUX.

Référence de publication: 2011175403/161.

(110204894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Syntegra Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 102.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYNTEGRA INVESTMENTS I S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2011177968/11.

(110207873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

New CV Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.396.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of the month of December;

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

CV Luxco S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 129309,

here represented by Me Ole MARQUARDT, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 December 2011.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party, is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "New CV Luxco S.à r.l", governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, (the "Company"), with registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 122396, incorporated pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated 13 November 2006, published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 124, on 6 February 2007. The articles of association of the Company have last been amended by a deed of the undersigned notary, dated 30 December 2010, published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 683, on 9 April 2011.
- The Company's share capital is set at fifteen million three hundred thousand United States Dollars (USD 15,300,000.-), represented by one hundred fifty-three thousand (153,000) shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, all entirely subscribed and fully paid in.
 - The agenda is worded as follows:
- 1. Increase of the share capital of the Company from fifteen million three hundred thousand United States Dollars (USD 15,300,000.-), represented by one hundred fifty-three thousand (153,000) shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each to sixteen million eight hundred sixty-eight thousand seven hundred United States Dollars (USD 16,868,700.-), represented by one hundred sixty-eight thousand six hundred eighty-seven (168,687) shares, by the creation and the issue of fifteen thousand six hundred eighty-seven (15,687) shares together with an aggregate share premium of twelve million five hundred thousand one hundred forty United States Dollars (USD 12,500,140.-).
 - 2. Subscription and payment of all of the newly issued shares by CV Luxco S.à r.l.
- 3. Amendment of article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the increase of the share capital of the Company.
 - 4. Miscellaneous.



The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million five hundred sixty-eight thousand seven hundred United States Dollars (USD 1,568,700.-) in order to bring the share capital from its present amount of fifteen million three hundred thousand United States Dollars (USD 15,300,000.-), represented by one hundred fifty-three thousand (153,000) shares to the amount of sixteen million eight hundred sixty-eight thousand seven hundred United States Dollars (USD 16,868,700.-) represented by one hundred sixty-eight thousand six hundred eighty-seven (168,687) shares and to issue in this respect fifteen thousand six hundred eighty-seven (15,687) new shares (the "New Shares") with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100,-) each.

Second resolution

The New Shares are entirely subscribed by CV Luxco S.à r.l., prenamed, in its capacity as subscriber (the "Subscriber").

The New Shares have been issued in counterpart for their nominal value of one million five hundred sixty-eight thousand seven hundred United States Dollars (USD 1,568,700.-) together with an aggregate share premium of twelve million five hundred thousand one hundred forty United States Dollars (USD 12,500,140.-) by a contribution in kind in an aggregate amount of fourteen million sixty-eight thousand eight hundred forty United States Dollars (USD 14,068,840.-) consisting of the transfer of the following shares that the Subscriber holds in the share capital of the following companies (the "Contribution"):

- ET Marianita SA, a company governed by the laws of Argentina, registered with the Inspección General de Justicia under the number 1795897 and having its registered office at Av. Alem 449, 6to piso, Ciudad de Buenos Aires, Argentina, consisting of four hundred thirty thousand (430,000) shares of one Argentine Peso (ARS 1.-) each, representing eighty-six percent (86%) of its share capital, in the amount of eight million five hundred fifty-one thousand eight hundred forty United States Dollars (USD 8,551,840.-) and
- CV CHACO I SA, a company governed by the laws of Argentina, registered with the Inspección General de Justicia under the number 1785419 and having its registered office at Av. Alem 449, 6to piso, Ciudad de Buenos Aires, Argentina, consisting of one million three hundred fifty thousand (1,350,000) shares of one Argentine Peso (ARS 1.-) each, representing ninety percent (90%) of its share capital, in the amount of five million five hundred seventeen thousand United States Dollars (USD 5,517,000.-).

The Subscriber, acting through its attorney-in-fact, stated that (i) the value of the Contribution has been ascertained and documented by a valuation report issued by managers of the Company, which document signed ne varietur will remain attached to the present deed for the purpose of registration and (ii) that there exists no impediments to the transferability to the Company of the Contribution and that valid instructions have been and/or will be given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Thereupon, the sole shareholder resolves to accept said subscription and payment and to allot the New Shares to the Subscriber as fully paid shares.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the first paragraph of Article 6 of the Company s articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

" Art. 6. (first paragraph). The share capital is set at sixteen million eight hundred sixty-eight thousand seven hundred United States Dollar (USD 16,868,700.-) represented by one hundred sixty-eight thousand six hundred eighty-seven (168,687) shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, all of which are fully paid up."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about five thousand six hundred euro (EUR 5,600.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document. After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'année deux mille onze, le neuvième jour du mois décembre.



Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

CV Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129309,

ici représentée par Maître Ole MARQUARDT, avocat, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 décembre 2011.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «New CV Luxco S.à r.l.» (la «Société»), avec son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122396, constituée à la suite d'un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, reçu le 13 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 124 du 6 février 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois à la suite d'un acte du notaire instrumentant, en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 683 du 9 avril 2011.
- Le capital social de la Société est fixé à quinze millions trois cent mille dollars US (USD 15.300.000,-), représenté par cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.
 - L'ordre du jour est exprimé comme suit:
- 1. Augmentation du capital de la Société de quinze millions trois cent mille dollars US (USD 15.300.000,-), représenté par cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune à seize millions huit cent soixante-huit mille sept cent dollars US (USD 16.868.700,-), représenté par cent soixante-huit mille six cent quatre-vingt sept (168.687) parts sociales, par la création et l'émission de quinze mille six cent quatre-vingt sept (15.687) parts sociales avec une prime d'émission totale de douze millions cinq cent mille cent quarante dollars US (USD 12.500.140,-).
 - 2. Souscription et paiement des parts sociales nouvellement émises par CV Luxco S.à r.l.
- 3. Modification de l'article 6, alinéa 1, des statuts de la Société en conséquence de l'augmentation du capital social de la Société.
 - 4. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société par un montant d'un million cinq cent soixante-huit mille sept cent dollars US (USD 1.568.700,-), pour le porter de son montant actuel de quinze millions trois cent mille dollars US (USD 15.300.000,-), représenté par cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales à un montant de seize millions huit cent soixante-huit mille sept cent dollars US (USD 16.868.700,-), et d'émettre à cet égard quinze mille six cent quatre-vingt sept (15.687) parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales») d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100.-) chacune.

Deuxième résolution

Les Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par CV Luxco S.à r.l., prénommée, en sa qualité de souscripteur (le «Souscripteur»).

Les Nouvelles Parts Sociales ont été émises en contrepartie de leur valeur nominale d'un million cinq cent soixante-huit mille sept cent dollars US (USD 1.568.700,-) avec une prime d'émission totale de douze millions cinq cent mille cent quarante dollars US (USD 12.500.140) par un apport en nature d'un montant total de quatorze millions soixante-huit mille huit cent quarante dollars US (USD 14,068,840.-) consistant en l'apport des actions suivantes que le Souscripteur détient dans le capital social des sociétés suivantes (l'«Apport»):

- ET Marianita SA, une société régie parle droit de l'Argentine, immatriculée auprès de l'Inspección General de Justicia, sous le numéro 1795897 et ayant son siège social à Av. Alem 449, 6to piso, Ciudad de Buenos Aires, Argentine, consistant en quatre cent trente mille (430,000) actions d'un Peso argentin (ARS 1,-) chacune, représentant quatre-vingt six pour cent (86%) de son capital social, pour un montant de huit millions cinq cent cinquante et un mille huit cent quarante dollars US (USD 8.551.840,-); et
- CV CHACO I SA, une société régie parle droit de l'Argentine, immatriculée auprès de l'Inspección General de Justicia, sous le numéro 1785419 et ayant son siège social à Av. Alem 449, 6to piso, Ciudad de Buenos Aires, Argentine, consistant en un million trois cent cinquante mille (1.350.000) actions d'un Peso argentin (ARS 1,-) chacune, représentant quatre-



vingt dix pour cent (90%) de son capital social, pour un montant de cinq million cinq cent dix-sept mille dollars US (USD 5.517.000,-).

Le Souscripteur agissant par son mandataire déclare (i) que la valeur de l'Apport a été certifiée et documentée par un rapport d'évaluation des gérants de la Société, lequel document signé «ne varietur» restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement et (ii) qu'il ne subsiste aucune restriction au transfert de la l'Apport à la Société, et que des instructions valables ont été et/ou seront données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport apportée en nature à la Société.

Par suite de cela, l'associé unique décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'allouer les Nouvelles Parts Sociales au Souscripteur, en tant que parts sociales entièrement libérées.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 6.** (premier alinéa). Le capital social est fixé à seize millions huit cent soixante-huit mille sept cent dollars US (USD 16.868.700,-) représenté par cent soixante-huit mille six cent quatre vingt sept (168.687) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de son augmentation de capital, s'élève à environ cinq mille six cents euros (EUR 5.600,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. MARQUARDT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2011. LAC/2011/55241. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175612/182.

(110204311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Suprimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 76, rue Haard.

R.C.S. Luxembourg B 56.846.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 03 Décembre 2011

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

- 1- L'Assemblée accepte la démission de deux membres du Conseil d'Administration:
- SOCOMET S.A., société avec siège social au 63-65, Rue de Merl -L- 2146 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B55490.
- Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, né le 27 Avril 1962 à Blois (France), demeurant au 36, Domaine Op Hals -L- 3376 Leudelange.

L'Assemblée élit en remplacement:

- SGF INTERNATIONAL S.A., société avec siège social au 2, Rue Astrid -L- 1143 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B6466.
- MSA INTERNATIONAL S.A., société avec siège social à ZI Bommelscheuer -L- 4901 Bascharage (Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B60618.
 - 2- L'Assemblée accepte la démission d'un Administrateur-Délégué:
- Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, né le 27 Avril 1962 à Blois (France), demeurant au 36, Domaine Op Hals -L- 3376 Leudelange.



3- Les mandats des nouveaux membres du Conseil d'Administration prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur Référence de publication: 2011179444/26.

(110208981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Saint Jacques Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 125.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177970/10.

(110206900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Sales Consult GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 3A, rue de Troisvierges.

R.C.S. Luxembourg B 102.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177971/10.

(110206823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Eccentric S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 165.527.

STATUTS

L'an deux mille onze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Laurent TEITGEN, ici représenté par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg en date du 14 décembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «ECCENTRIC S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.



- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a également pour objet l'acquisition, le développement, le dépôt, la défense, la gestion, l'exploitation, la licence, la cession et toute autre opération en relation directe ou indirecte avec des titres de propriété industrielle, marque, droits de propriété intellectuelle ou tout autre droit similaire.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans, à partir de la date de leur nomination

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur Unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.



Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera également engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

- **Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par président ou par un administrateur délégué à ces fins.
- Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de avril à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 15. L'année sociale de la société commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (1/10ème) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.



Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions.

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500.-EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2. Est nommé administrateur:
- a) Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
 - 3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
- Revisora S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 145.505.
- 4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2017.
 - 5. Le siège social de la société est fixé à 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2011. LAC/2011/56761. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011

Référence de publication: 2011176441/187.

(110206459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.



Service Audio Video S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 66-68, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 58.342.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg en date du 29 novembre 2010.

L'assemblée décide:

de renouveler le mandat des administrateurs de Madame Silvia Santos demeurant à 66, rue de Differdange L-4437 Soleuvre, né le 24.01.1970 à Encarnaçao (P), Monsieur Sgreccia Marco demeurant à 77, rue de la Semois L-2533 Lunxembourg, né le 28.02.1970 à Luxembourg (L) et Monsieur André Pierotti demeurant à 14, rue des Pommiers L-4985 Sanem, né le 14.12.1972 à Differdange (L) pour une période jusqu'à l'assemblée générale statutaire en 2016.

De renouveler le mandat de l'administrateur délégué de Monsieur André Pierotti demeurant à 14, rue des Pommiers L-4985 Sanem, né le 14.12.1972 à Differdange (L) pour une période jusqu'à l'assemblée générale statutaire en 2016.

De renouveler le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Moris René demeurant à 28, Bounert L-6975 Rameldange pour une période jusqu'à l'assemblée générale statutaire en 2016.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Pour la société Mandataire

Référence de publication: 2011179051/22.

(110208186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Sales Consult GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 8, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.172.

L'Associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-9980 Wilwerdange, 3A, rue de Troisvierges à L-9980 Wilwerdange, 8, Hauptstrooss

Wilwerdange, le 22 décembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Le gérant

Référence de publication: 2011177972/12.

(110207338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Ingersoll-Rand Lux Holdings S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.323.890.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 134.395.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Ingersoll-Rand Lux Holdings S.àr.I., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.395 and having a share capital amounting to USD 5,323,790,000.- (the Company). The Company was incorporated on December 3, 2007, pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) dated January 15, 2008, N°-104. The articles of association of the Company (the Articles) were last amended on December 18, 2007, pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C dated February 14, 2008 N°- 385.

THERE APPEARED:

Ingersoll-Rand Worldwide Capital, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 89.900 (the Sole Shareholder),



hereby represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The above-mentioned power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of five billion three hundred and twenty-three million seven hundred and ninety thousand United States dollars (USD 5,323,790,000.-) to five billion three hundred and twenty-three million eight hundred and ninety thousand United States dollars (USD 5,323,890,000.-) by way of issuance of four thousand (4,000) new shares, having a nominal value of twenty-five United States dollars (USD 25.-) each;
- 2. subscription for and payment of the share capital increase specified under item 1. above by a contribution in cash in an amount of twenty million United States dollars (USD 20,000,000.-);
- 3. subsequent amendment to article 5.1. of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;
- 4. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register) and;
 - 5. miscellaneous.
 - III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of five billion three hundred and twenty-three million seven hundred and ninety thousand United States dollars (USD 5,323,790,000.-) represented by two hundred and twelve million nine hundred and fifty-one thousand and six hundred (212,951,600) shares having a nominal value of twenty-five United States dollars (USD 25.-) each to five billion three hundred and twenty-three million eight hundred and ninety thousand United States dollars (USD 5,323,890,000.-) by way of the issuance of four thousand (4,000) new shares, having a nominal value of twenty-five United States dollars (USD 25.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, resolves to accept and record the following subscriptions for, and full payment of, the share capital increase by way of a contribution in cash in an aggregate amount of twenty million United States dollars (USD 20,000,000.-) which will be contributed as follows:

- an amount of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-) is allocated to the share capital account of the Company; and
- an amount of nineteen million nine hundred thousand United States dollars (USD 19,900,000.-) is allocated to the share premium account of the Company.

The amount of twenty million United States dollars (USD 20,000,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholders resolves to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"**Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at five billion three hundred and twenty-three million eight hundred and ninety thousand United States dollars (USD 5,323,890,000.-) represented by two hundred and twelve million nine hundred and fifty-five thousand six hundred (212,955,600) shares in registered form with a par value of twenty-five United States dollars (USD 25.-) each, all subscribed and fully paid-up."



Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,000..

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huitième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Ingersoll-Rand Lux Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.395 et disposant d'un capital social s'élevant à USD 5.323.790.000,-(la Société). La Société a été constituée le 3 décembre 2007, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) n°104 du 15 janvier 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 18 décembre 2007, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°385 du 14 février 2008.

A COMPARU:

Ingersoll-Rand Worldwide Capital, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.900 (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent mille dollars américains (USD 100.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinq milliards trois cent vingt-trois millions sept cent quatre-vingt-dix mille dollars américains (USD 5.323.790.000,-) à cinq milliards trois cent vingt-trois millions huit cent quatre-vingt-dix mille dollars américains (USD 5.323.890.000,-) par l'émission de quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25,-) chacune;
- 2. souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que spécifié au point 1. ci-dessus par une contribution en numéraire d'un montant de vingt millions de dollars américains (USD 20.000.000,-);
- 3. modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social spécifiée au point. 1 ci-dessus;
- 4. modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de compléter toutes les formalités s'y rapportant (y compris, en tout état de cause, la signature dudit registre); et
 - 5. Divers.
 - III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:



Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent mille dollars américains (USD 100.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinq milliards trois cent vingt-trois millions sept cent quatre-vingt-dix mille dollars américains (USD 5.323.790.000,-) représenté par deux cent douze millions neuf cent cinquante et un mille six cents (212.951.600) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25,-) chacune à cinq milliards trois cent vingt-trois millions huit cent quatre-vingt-dix mille dollars américains (USD 5.323.890.000,-), par l'émission de quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, pré-désigné et représenté comme indique ci-dessus, déclare souscrire aux quatre mille (4.000) parts sociales nouvellement émises par un apport en numéraire d'un montant total de vingt millions de dollars américains (USD 20.000.000,-), qui sera affecté comme suit:

- un montant de cent mille dollars américains (USD 100.000,-) est affecté au compte de capital social de la Société; et
- un montant de dix-neuf millions neuf cent mille dollars américains (USD 19.900.000,-) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de vingt millions de dollars américains (USD 20.000.000,-) est à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence de des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à cinq milliards trois cent vingt-trois millions huit cent quatre-vingt-dix mille dollars américains (USD 5.323.890.000,-), représenté par deux cent douze millions neuf cent cinquante-cinq mille six cents (212.955.600) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de compléter toutes les formalités s'y rapportant (y compris, en tout état de cause, la signature dudit registre).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 6.000..

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte notarié, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble, avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56118. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175428/179.

(110204609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.



Sanichaufer Participations S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3504 Dudelange, 58, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 90.773.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011177973/15.

(110207280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Stargate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 77.017.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 décembre 2011

1. Le siège social de la société est transféré ce jour à l'adresse suivante:

370, route de Longwy

L-1940 Luxembourg

- 2. La démission des administrateurs Karine MASTINU, Charles DURO et Marianne GOEBEL est acceptée avec effet immédiat
 - 3. La démission du commissaire "FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A. est acceptée avec effet immédiat.
 - 4. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2016:
 - Monsieur Dominique FONTAINE, demeurant au 78, rue du Castel, B-6700 Arlon.
 - Monsieur Herbert GROSSMANN, demeurant au 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg.
 - Monsieur Miguel REYNDERS, demeurant au 76, route de Luxembourg, L-4972 Dippach.
- 5. La société STRATEGO INTERNATIONAL s.à r.l. avec son siège social au 370, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, est nommée commissaire jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2016.

Pour extrait conforme

Dominique FONTAINE

Référence de publication: 2011179065/22.

(110209049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Sanichaufer S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3504 Dudelange, 58, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 7.343.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011177974/15.

(110207265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck